



VILLE  
de  
CHATEAUBRIANT

CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE PUBLIQUE DU MERCREDI 7 DECEMBRE 2022

DIRECTION GÉNÉRALE  
DGS/MH

Membres en exercice : 33

**Délibération n° 85 - 7<sup>e</sup> plan de formation triennal – période 2023 / 2024 / 2025**

Le sept décembre 2022, à dix-huit heures quinze, les membres du Conseil Municipal de la commune de CHÂTEAUBRIANT, convoqués en session ordinaire le premier décembre 2022, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, dans la salle ordinaire de leurs séances, sous la présidence de Monsieur Alain HUNAUT, Maire.

Etaient présents :

M. HUNAUT, Mme CIRON, M. BOISSEAU, Mme BOMBRAÏ, M. NOMARI, Mme SONNET, M. MARSOLLIER, Mme GALLAND-PLUMEJAULT, M. PADIOLEAU, Mme BOURDEL, M. GICQUEL, Mme GITEAU, M. FLATET, M. TRIMAUD, Mme JARRET, Mme BOURDAIS, M. LE MOEL, M. KESKIN, Mme DEGRE, M. SINENBERG, M. EMERIAU, Mme CHAUVIN, Mme HEBERT, Mme RICHET, M. BARON, M. GAUDIN, Mme LEGRAIS-OZBERK, Mme PALIERNE, M. LE HECHO.

Etaient excusés :

M. AMIOUNI a donné procuration à Mme CIRON  
Mme PAYET a donné procuration à M. NOMARI  
M. BEASSE a donné procuration à Mme BOMBRAÏ  
Mme ORAIN a donné procuration à M. GAUDIN

\*\*\*\*\*

Secrétaire de séance : Mme HEBERT

**OBJET : 7<sup>e</sup> plan de formation triennal – période 2023 / 2024 / 2025****EXPOSÉ**

La Ville de Châteaubriant a élaboré depuis 2005 plusieurs plans de formation d'une durée de trois ans. Conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, le plan de formation doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité et traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs.

Le 6<sup>e</sup> plan de formation s'achève le 31 décembre 2022. Le bilan de la formation qui s'est déroulée de janvier 2020 à décembre 2022 est positif malgré un contexte sanitaire difficile. Sur les trois années : 305 agents de la Ville (87 en 2020, 127 en 2021 et 91 au bilan intermédiaire d'août 2022) ont suivi 1 168,5 jours de formation.

Aussi, il vous est proposé d'instituer un 7<sup>e</sup> plan de formation triennal, pour les agents de la Ville de Châteaubriant, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

Le projet du 7<sup>e</sup> plan de formation a été présenté aux membres du comité technique commun de la Ville et du CCAS le mercredi 7 décembre 2022.

Après établissement du bilan du plan de formation triennal de 2020 à 2022, ce nouveau plan de formation présente :

- la démarche ;
- les axes de formation ;
- le pourcentage du temps de travail consacré à la formation professionnelle ;
- une information générale sur la formation des agents territoriaux ;
- les besoins de formation individuels et collectifs des agents.

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation et aux sollicitations des personnels.

**DECISION**

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, décide :

- 1) d'approuver le 7<sup>e</sup> plan de formation, annexé à la présente délibération, tel qu'il a été validé par le comité technique commun de la Ville et du CCAS, le 7 décembre 2022 ;
- 2) d'autoriser Monsieur le Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer tous les actes et à prendre toutes les dispositions nécessaires à la mise en œuvre de la présente

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20221213-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 13-12-2022

Publication le : 13-12-2022

Les propositions sont adoptées à l'unanimité

Fait et délibéré à Châteaubriant  
A l'Hôtel de Ville, le 7 décembre 2022

Le Maire,  
Alain HUNAULT



*[Signature]*

Le Maire délégué,

HEBERT

*[Signature]*



Le Maire,

Alain HUNAULT

*[Signature]*

# PLAN DE FORMATION 2023 / 2025

(7<sup>e</sup> plan de formation)

## BILAN DU PLAN DE FORMATION TRIENNAL DE 2020 A 2022

### ➤ LE CONTEXTE SANITAIRE

Il est important de replacer l'organisation des formations dans le contexte sanitaire.

En effet, afin de faire face à la pandémie de COVID-19, et ce dès le début de l'année 2020 (1<sup>re</sup> année du plan de formation), le CNFPT a été contraint d'annuler des formations en présentiel.

Très rapidement, afin de soutenir les collectivités et leurs agents, le CNFPT a renforcé son offre de ressources accessibles en ligne avec des MOOC, webinaires... .

Puis il a poursuivi cette démarche et a enrichi son offre en dupliquant des stages, habituellement organisés en présence, à distance.

Progressivement, les formations en présentiel ont repris avec le déploiement d'un nouveau protocole de sécurité sanitaire. Les gestes barrières, avec le respect des distances imposées entre les personnes, ont réduit le nombre d'agents accueillis en formation.

### ➤ LA DEMARCHE

Le plan de formation a été reconduit en 2020 pour trois ans, prenant en compte :

- le recensement des besoins exprimés par :
  - o l'encadrement intermédiaire et supérieur,
  - o et par les agents ;
- la détermination des axes de formation par les élus.

Le pourcentage du temps de travail, consacré à la formation professionnelle, retenu est de 1 %. Ce taux s'applique sur les effectifs rémunérés (fonctionnaires et contractuels) en septembre 2019, soit 195 agents pour la Ville et 47 pour le CCAS.

Pour mémoire, le tableau ci-dessous, présente l'évolution du temps de travail consacré à la formation professionnelle, depuis la mise en place des plans de formation à la Ville et au CCAS en 2005 :

Plan de formation	Pourcentage du temps de travail consacré à la formation professionnelle	Ville Nombre de jours théorique de formation	CCAS Nombre de jours théorique de formation
2005 à 2007	0,75 %	473 jours (Ville et CCAS)	/
2008 à 2010	0,82 %	398 jours	89 jours
2011 à 2013	1 %	484 jours	113 jours
2014 à 2016	1 %	497 jours	118 jours
2017 à 2019	1 %	433 jours	104 jours
2020 à 2022	1 %	433 jours	104 jours

## ➤ **LES AXES DE FORMATION**

- Accueil
- Sécurité dans le travail et prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Management
- Développement durable : évolution des comportements de chaque agent pour tendre à réduire les consommations d'énergie
- Nouvelles technologies

## ➤ **LE BILAN**

Les documents suivants présentent :

- le bilan du 6<sup>e</sup> plan de formation, en nombre de jours et nombre d'agents - **ANNEXE 1**
- les actions de formation réalisées en intra et quelques formations réalisées en union avec la communauté de communes de Châteaubriant-Derval (CCCD) – **ANNEXE 2.**

# **PLAN DE FORMATION TRIENNAL DE 2023 A 2025 (ANNEXE 3)**

## ➤ **LA DEMARCHE**

- Présentation de la méthodologie et du calendrier de travail aux membres du comité technique le 6 avril 2022 ;
- Envoi en avril 2022 :
  - 1) d'une note aux responsables de service afin de connaître les projets de service qui prennent en compte les politiques publiques et l'évolution juridique et technique des métiers,
  - 2) d'un questionnaire individuel de formation aux agents pour recenser leurs vœux et besoins en formation,le retour de ces informations était attendu pour le 15 mai 2022 ;
- Projet de plan de formation triennal de 2023 à 2025, soumis pour avis aux membres du comité technique le 30 novembre 2022 ;
- Plan de formation triennal de 2023 à 2025 présenté au conseil municipal et au conseil d'administration du CCAS ;
- Envoi à la délégation régionale du CNFPT.

## ➤ **LES AXES DE FORMATION**

Les axes de formation prioritaires du plan précédent sont confirmés :

- Accueil
- Sécurité dans le travail et prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles
- Management
- Développement durable : évolution des comportements de chaque agent pour tendre à réduire les consommations d'énergie
- Nouvelles technologies

## ➤ **POURCENTAGE DU TEMPS DE TRAVAIL CONSACRE A LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

Le nombre de jours de formation théorique correspond à un pourcentage du temps de travail sans distinction de la catégorie de formation (professionnalisation, perfectionnement...).

Le pourcentage du temps de travail consacré à la formation professionnelle est de 1 %.

Ville	CCAS
Nombre de jours théoriques de formation	Nombre de jours théoriques de formation
461 jours	114 jours

Les effectifs pris en compte pour la Ville et le CCAS sont ceux des agents fonctionnaire et contractuels rémunérés en septembre 2022, soit 202 agents pour la Ville et 50 agents pour le CCAS.

*Le calcul du nombre de jours théoriques de formation prend en compte le nombre d'agents de la collectivité (202 agents pour la Ville) X par le nombre de jours travaillés (228 jours prévus par le protocole d'accord sur l'aménagement et la réduction du temps de travail de Châteaubriant) ; résultat auquel on applique 1 %.*

Comme pour les précédents plans de formation, celui-ci prendra en considération des demandes de formation, non connues à ce jour, qui seront nécessaires au bon fonctionnement des services. Il pourra s'agir, aussi bien, d'actions collectives que d'actions individuelles quelque soient leurs catégories : professionnalisation, perfectionnement ou autre... .

## ➤ **LA FORMATION DES AGENTS TERRITORIAUX**

Les règles relatives à la formation des personnels dans la fonction publique territoriale sont fixées par le législateur. L'objectif de ces dispositions est de garantir une formation adaptée aux besoins des agents et aux attentes des employeurs locaux.

Le statut général de la fonction publique territoriale pose le principe d'un droit à la formation professionnelle tout au long de la vie reconnu à tous les fonctionnaires territoriaux.

La loi distingue d'une part les formations statutaires obligatoires qui interviennent en début de carrière ou dans le cadre de l'adaptation aux emplois occupés et, d'autre part, les formations facultatives organisées à l'initiative de l'agent ou de son employeur.

### **Les formations obligatoires**

La formation statutaire obligatoire prévoit des actions favorisant l'intégration des agents de toutes catégories et des actions de professionnalisation, dispensées tout au long de la carrière et à l'occasion de l'affectation dans un poste à responsabilité.

1) Ces actions de formation comprennent des :

- formations d'intégration visant l'acquisition de connaissances relatives à l'environnement territorial qui doivent intervenir au cours de l'année de nomination et préalablement à la titularisation ;

- formations de professionnalisation visant l'adaptation à l'emploi et le maintien à niveau des compétences qui se composent :
    - des formations de professionnalisation au premier emploi ;
    - des formations de professionnalisation tout au long de la carrière ;
    - des formations de professionnalisation suivies suite à une affectation sur un poste à responsabilité.
- 2) Les durées et les périodicités de ces différentes formations sont identiques pour tous les cadres d'emplois de la collectivité, à l'exception de la filière police municipale.
- formation d'intégration :
    - 5 jours pour les agents de la catégorie C,
    - 10 jours pour les agents de la catégorie B et A sauf lauréats de la promotion interne ;
  - formation de professionnalisation au 1<sup>er</sup> emploi :
    - un minimum de 3 jours (en catégorie C) ou de 5 jours (catégories A et B) et un maximum de 10 jours, dans les 2 ans suivant la nomination ;
    - 2 à 10 jours maximum de formation de professionnalisation tout au long de la carrière par périodicité de 5 ans ;
    - 3 à 10 jours dans les 6 mois suivant l'affectation sur un poste à responsabilité.
- 3) La mise en œuvre de ces formations est confiée de manière exclusive au Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT), au titre de sa principale mission obligatoire. Elles sont financées à travers la cotisation du « 0,95 % formation » versée par les collectivités territoriales au CNFPT.

### **Les autres types de formation**

- les préparations aux concours et aux examens professionnels ;
- les formations de perfectionnement dispensées en cours de carrière ;
- les formations personnelles ;
- les actions de lutte contre l'illettrisme.

Ces formations concernent les fonctionnaires territoriaux aussi bien que les agents contractuels.

Elles sont accordées sous réserve des nécessités de service mais peuvent aussi être rendues obligatoires par l'employeur. L'autorité territoriale ne peut opposer deux refus successifs à un fonctionnaire demandant à bénéficier de ces actions qu'après avis de la commission administrative paritaire compétente.

Lorsqu'elles ne sont pas mises en œuvre par le CNFPT dans le cadre de son programme annuel de formation, financé par la cotisation de 0,95 %, ces formations complémentaires peuvent être organisées par la collectivité et leur coût est supporté par le budget de la collectivité.

Par ailleurs, les agents territoriaux peuvent bénéficier d'un compte personnel de formation (CPF).

## ANNEXE 1

### BILAN DU 6e PLAN DE FORMATION (2020 / 2021 / 2022)

ANNÉE	VILLE			CCAS		
	Programmation annuelle théorique (en jours)	Formation annuelle réalisée (en jours)	Nombre d'agents*	Programmation annuelle théorique (en jours)	Formation annuelle réalisée (en jours)	Nombre d'agents*
2020	433.00	337.50	87.00	104.00	44.00	27.00
2021	433.00	439.50	127.00	104.00	80.50	32.00
2022	433.00	391.50	91.00	104.00	69.00	19.00
<b>Total</b>	1,299.00	1,168.50	305.00	312.00	193.50	78.00

\* Nombre d'agents ayant suivi au moins une formation dans l'année

2022 Bilan établi en août 2022

	Programmation triennale théorique (en jours)	Formation triennale réalisée (en jours)
<b>TOTAL VILLE ET CCAS</b>	1,611.00	1,362.00

## ANNEXE 2

**VILLE DE CHATEAUBRIANT**  
**6e PLAN DE FORMATION (2020 / 2021 / 2022)**  
**ACTIONS DE FORMATION REALISEES EN INTRA ET/OU UNION AVEC LA CCCD**

ANNÉE	SERVICES	FORMATION
2020	Services Techniques Service des Sports Théâtre de verre	SSI (système de sécurité incendie)
2020	Enseignement Services des Sports Hôtel de ville	Hygiène des locaux
2020 / 2021	Enseignement	La gestion de l'agressivité et des conflits entre enfants d'âge scolaire
2021	Enseignement Halle de Béré	Gestes et postures
2021	Tous les services	SST (sauveteur secouriste du travail)
2021	Service des Sports Service des Cimetières	Certiphyto (produits phytosanitaires)
2021	Services Techniques Service des Sports Théâtre de verre	Habilitations électriques
2022	Enseignement / restauration scolaire	Les bonnes pratiques d'hygiène et de travail en cuisine satellite
ANNÉE	SERVICES	FORMATION



## ANNEXE 2

2022	Services Techniques	AIPR (autorisation d'intervention à proximité des réseaux)
2022	Tous les services	Ergonomie du travail sur écran
2022	Tous les services	Sauveteur secouriste du travail
2022	Tous les services	Gestion et prévention des conflits et de l'agressivité dans la relation à l'utilisateur
2022	Services Techniques Services des Sports	Autorisations de conduite d'engins

**Les formations bureautiques sont organisées et accompagnées par le service Informatique de la Ville**

ANNEXE 3  
VILLE DE CHATEAUBRIANT  
7e PLAN DE FORMATION 2023 / 2024 / 2025

Les demandes de formations retournées à la DRH ont permis l'établissement de la programmation suivante :

<b>Formation de professionnalisation et de perfectionnement</b>						
<i>FORMATIONS COLLECTIVES</i>						
<b>SERVICE</b>	<b>STAGE</b>	<b>NOMBRE D'AGENTS (1)</b>	<b>NOMBRE DE JOURS de la formation (2)</b>	<b>NOMBRE DE JOURS TOTAL ( 1x2)</b>	<b>ANNEE de formation</b>	<b>ORGANISME de formation</b>
Pôle ESE Service Enseignement	Produits et matériels d'entretien des locaux	40	0,5	20	2023	Avec le prestataire du marché
Pôle ESE Service Enseignement	Savoir être avec les enfants et la gestion des enfants difficiles	20	2	40	2024	A déterminer
Pôle ESE Service Enseignement	Sécurité incendie (manipulation extincteur)	40	0,5	20	2023/2024/2025	A déterminer
Pôle ESE Service Enseignement	Sécurité incendie (évacuation des locaux)	40	0,5	20	2023/2024/2025	A déterminer
Hôtel de ville /Magasin/Sports	Produits et matériels d'entretien des locaux	20	0,5	10	2023	Avec le prestataire du marché
Pôle ESE Service des Sports	Montage de tribunes	10	1	10	2023	A déterminer
Pôle ESE Service des Sports	Manipulation des extincteurs + RIA	4	1	4	2024	A déterminer
Pôle ESE Service des Sports + Théâtre de verre	SSI	11	0,5	5,5	2024	Avec le prestataire du marché
Pôle ESE Service des Sports + ST	Autorisation de conduite nacelle A et B	5	2	10	2023	A déterminer
Pôle ESE Service des Sports + ST	Autorisation de conduite gerbeur/transpalette	5	1	5	2023	A déterminer
Pôle ESE Service des Sports + ST	Autorisation de conduite grue auxiliaire de chargement	5	1	5	2023	A déterminer
Pôle ESE Service des Sports + ST	Habilitation électrique BE manœuvre	16	1,5	24	2024	A déterminer
Pôle ESE Service des Sports + ST	Habilitation électrique HOB0	3	1	3	2024	A déterminer
Pôle ESE Service des Sports + ST	Assistant de prévention	5	1 agent à 2 jours (2023) 4 agents à 1 jour	6 (2023) 5	2023/2024/2025	CNFPT

ANNEXE 3  
VILLE DE CHATEAUBRIANT  
7e PLAN DE FORMATION 2023 / 2024 / 2025

Formation de professionnalisation et de perfectionnement						
FORMATIONS COLLECTIVES						
SERVICE	STAGE	NOMBRE D'AGENTS (1)	NOMBRE DE JOURS de la formation (2)	NOMBRE DE JOURS TOTAL ( 1x2)	ANNEE de formation	ORGANISME de formation
ST	Attestation de compétences relative à l'intervention à proximité des réseaux (AIPR)	8 3	0,5	4 1,5	2023 2024	A déterminer
ST	Autorisation de conduite tracteur remorque - épaveuse	2	1	2	2023	A déterminer
ST	Habilitation électrique B1B2B3	7	2	14	2024	A déterminer
ST	Signalisation temporaire de chantier	10	1	10	2023	A déterminer
ST	Echafaudage	10	1	10	2023	A déterminer
Urbanisme / ST	Archivage	6	1	6	2023	A déterminer
Urbanisme / ST	Logiciel de gestion de projet	3	1	3	2024	A déterminer
Urbanisme / ST	Logiciel Net ADS	3	1	3	2025	A déterminer
Tous les services	Sauveteur secouriste du travail	7	1	7	2023/2025	A déterminer
Tous les services	CST et formation spécialisée	10	5	50	2023	CNFPT
Tous les services	Sécurité incendie (évacuation des locaux)	15	0,5	7,5	2023/2024/2025	A déterminer
Tous les services	Sécurité incendie (manipulation extincteur)	15	0,5	7,5	2023/2024/2025	A déterminer
Tous les services	Accueil des personnes handicapées (Ad'AP)	20	0,5	10	2024	A déterminer
Tous les services	Sauveteur secouriste du travail	7	1	7	2023/2025	A déterminer
Tous les services	Prévention addictions	180	0,5	90	2023	A déterminer
Tous les services	Prévention secours civique de niveau 1	105	1	105	2023	A déterminer
Tous les services	Management	24	2	48	2025	A déterminer

ANNEXE 3  
VILLE DE CHATEAUBRIANT  
7e PLAN DE FORMATION 2023 / 2024 / 2025

Formation de professionnalisation et de perfectionnement						
FORMATIONS INDIVIDUELLES						
SERVICE	STAGE					
Conseil Municipal des Jeunes (CMJ)	Jeunes et internet	Moniteur de prévention routière	Bureautique : power-point	Actions de prévention auprès des jeunes dans le cadre du CLSPD		
DRH	Actualités juridiques et jurisprudentielles RH	Réunions multi thématiques du CDG 44	Rémunération des absences pour raison de santé	Bureautique : évolutions des logiciels	Gestion de la rémunération	
Finances	Budget M22 en EPRD	Nomenclature comptable M57	Compte financier unique	Gestion des immobilisations (débutant)	Finances publiques (2e Volet)	Gestion comptable et suivi du patrimoine
Finances	Gestion du patrimoine financier et immobilier					
Informatique	Formation qui suit l'évolution des logiciels métiers					
Pôle Enseignement/Sports/Evenementiel Service des Sports	Connaissance des produits de Nettoyage	Bureautique : Excel débutant	Permis BE			
ST	Suivi de travaux	Marchés Publics	Entretien écoresponsable des abords routiers	Entretien préventif des engins et des matériels d'exploitation	Taille et reconnaissance des végétaux	Entretien de la signalisation permanente et des équipements de voirie
ST	Lecture de plans, topographie et implantation	Lecture de plans de voirie	Permis BE	Permis CE		
Théâtre de verre	Mobilisation et cohésion d'équipe	Management	Culture et territoire	Accueil physique et téléphonique en collectivité territoriale	Régies d'avances et de recettes	Soudure métal
Théâtre de verre	Bureautique : Word et Excel	Bureautique : Word 2010 niveau 2 et 3	Bureautique : Excel niveau 1, 2 et 3	Protéger les collaborateurs des incivilités externes : comment prendre le sujet en charge	Son et lumière base	Usage de Facebook pour optimiser sa communication
Urbanisme	Analyse géographique (SIG) et géomatique (logiciel métier)	Analyse de logements indécents ou insalubres	Formation RIL INSEE	Formation en suivi de procédures foncières	Formation en suivi d'autorisation d'urbanisme	

ANNEXE 3  
VILLE DE CHATEAUBRIANT  
7e PLAN DE FORMATION 2023 / 2024 / 2025

<b>Formation de perfectionnement des policiers municipaux</b>						
<b>ENTRAINEMENT AU MANIEMENT DES ARMES</b>						
	<b>STAGE</b>	<b>NOMBRE D'AGENTS (1)</b>	<b>NOMBRE DE JOURS de la formation (2)</b>	<b>NOMBRE DE JOURS TOTAL ( 1x2)</b>	<b>ANNEE de formation</b>	<b>ORGANISME de formation</b>
	Tir au pistolet semi-automatique	9	0,5 x 2	9	2023/2024/2025	CNFPT
	Tir au pistolet à impulsion électrique	9	0,5 x 2	9	2023/2024/2025	CNFPT
	Bâton de défense	9	0,5 x 2	9	2023/2024/2025	CNFPT
	Générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogène (100ml)	9	0,5 x 2	9	2023/2024/2025	CNFPT
	Générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogène (100ml)	9	0,5 x 2	9	2023/2024/2025	CNFPT
	Formation préalable à l'armement : environnement juridique	1	2	2	2023	CNFPT
	Formation préalable à l'armement : pistolet semi-automatique	1	2	2	2023	CNFPT
	Formation préalable à l'armement : pistolet à impulsion électrique	1	1	1	2023	CNFPT
	Formation préalable à l'armement : bâton de défense	1	2	2	2023	CNFPT
	Formation préalable à l'armement : générateur d'aérosol incapacitant ou lacrymogène (100ml)	1	1	1	2023	CNFPT

ANNEXE 3  
VILLE DE CHATEAUBRIANT  
7e PLAN DE FORMATION 2023 / 2024 / 2025

<b>Formation de perfectionnement des policiers municipaux</b>						
<i>FORMATION CONTINUE OBLIGATOIRE (FCO)</i>						
<i>FCO de 10 jours tous les 3 ans pour les chefs de service de police municipale</i>						
<i>FCO de 10 jours tous les 5 ans pour les agents de police municipale</i>						
	<b>STAGE</b>	<b>NOMBRE D'AGENTS (1)</b>	<b>NOMBRE DE JOURS de la formation (2)</b>	<b>NOMBRE DE JOURS TOTAL ( 1x2)</b>	<b>ANNEE de formation</b>	<b>ORGANISME de formation</b>
	Formation continue obligatoire (FCO) des policiers municipaux	4	10	40	2023	CNFPT
	Formation continue obligatoire (FCO) des policiers municipaux	2	10	20	2024	CNFPT

<b>Formation de perfectionnement des policiers municipaux</b>						
<i>AUTRES FORMATIONS</i>						
<b>SERVICE</b>	<b>STAGE</b>					
	Anglais	Environnement (Office Français de la Biodiversité)	Bureautique : power-point	Secourisme		

**Préparation aux concours et examens professionnels**

Cette formation est étudiée chaque année, en fonction des ouvertures des préparations concours et examens professionnels annoncées par le CNFPT.

Le CNFPT communique sur ces formations 2 fois par an. Les inscriptions doivent être faites avant le 15/02 et le 15/10 de chaque année.

Afin d'assurer un bon fonctionnement des services, la demande de préparation aux concours est limitée à un agent par service.

Pour l'année 2023 : 5 agents ont démarré, fin 2022, une préparation aux concours ou suivront une formation Tremplin ou une formation compétence de base

Préfecture de Loire-Atlantique

044-214400368-20221213-10-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13-12-2022

Publication le : 13-12-2022

Le Maire,  
Alain HUNAUT



Mis en ligne le 14/12/2022